

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

85/762 DU 10/6/85

DECRET N° /MINISTRE.DGSP..
Portant intégration et nomination de
Monsieur AMANDI Henri Léonard dans
les cadres de la catégorie A (Médecin)
I des services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS/

(/u la constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification des certaines dispo-
sitions de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des
Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1980 fixant le règlement sur le
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le
décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la caté-
gorie AI des services de la Santé ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du 3.2.1982
portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-SE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'acte
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions la carrière et reculs avant

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit de la
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et promotions
des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/857 du 3.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret n° 84/
858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 0823/DGSP-DSAF-SE du 30 Mars 1985 du
Directeur Général de la Santé Publique transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 10/45 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur ATINDI Henri Léonard, né le 10 Décembre 1954 à Odikango, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu à l'Université de Dakar, est intégré dans la hiérarchie de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° Echelon Stagiaire, indice 1111.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, Le 1er JUIN 1965

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Restauration de la
Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,

ANGE ELAOURA FOURMEUX...

Bernard COMBO MATSICHA...

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGFP/DCPCE.	3
DCPCE-BST.	2
DGB.	3
DCF.	1
MSAS.	2
DGSP.	2
DOSSIER.	2
INTERESSE.	1
SGG/BC.	2./-